

# Hannibal Lease sur le Marché Alternatif

## Caractéristiques de l'offre

14/05/2013

**Nombre d'actions mises à la disposition du public :** 1 740 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, représentant 30,3% du capital après augmentation

**Valeur nominale :** 5 dinars

**Prix d'émission des actions nouvelles :** 9,500 Dinars, soit 5 Dinars de valeur nominale et 4,500 Dinars de prime d'émission

**Montant de l'opération :** 16 530 000 dinars

**Période de souscription :** Du 28 Mai au 12 Juin 2013

**Jouissance des actions :** Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Offre proposée :** Les 1 740 000 actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties comme suit :

### 1- Offre à prix ferme

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<b><u>Catégorie A :</u></b>			
Demandes réservées au personnel de la société Hannibal Lease	9,86%	105 500	1 002 250
<b><u>Catégorie B :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions	22,61%	242 000	2 299 000
<b><u>Catégorie C :</u></b>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels	67,54%	723 000	6 868 500
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 070 500</b>	<b>10 169 750</b>

**Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :**

**Pour la catégorie B :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C :** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis A.

**2- Placement garanti**

essentiellement auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propres et portant sur 669 500 actions représentant 38,5% du total des actions à émettre en numéraire et 11,7% du capital après augmentation. Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en bourse .

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels ;
- 5% du capital social après augmentation, soit 287 000 actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le placement garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les souscriptions dans le cadre du placement garanti sont centralisées auprès de l'intermédiaire en bourse MACSA.

**Contrat de liquidité :** Portant sur 650 000 dinars et 37 795 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions Hannibal Lease.